

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

COM(91) 295 final - SYN 266

Bruxelles, le 24 juillet 1991

Proposition réexaminée de

DECISION DU CONSEIL

en vue de l'adoption d'un programme spécifique
de recherche et de développement technologique et de démonstration
pour la Communauté Economique Européenne
dans le domaine de l'Agriculture et de l'Agro-industrie,
y compris la Pêche

(présentée par la Commission en vertu de l'Article 149,

paragraphe 2, alinéa (d) du traité CEE)

EXPOSE DES MOTIFS

1. Lors de son examen en deuxième lecture de la proposition Agriculture et Agro-industrie, y compris la Pêche (proposition initiale COM(90)161, proposition modifiée COM(91)64), qui a eu lieu le 10 juillet 1991, le Parlement Européen a adopté un amendement à la Position Commune du Conseil. Dans sa prise de position, la Commission a accepté cet amendement, qui clarifie la notion de projet intégré, tant intra-programme qu'inter-programme.
2. Par conséquent, la Commission établit sa proposition réexaminée en vertu de l'article 149, paragraphe 2, alinéa d) du traité CEE en intégrant l'amendement qu'elle a accepté au texte de la Position Commune du Conseil (en annexe).

Proposition réexaminée de

DECISION DU CONSEIL

en vue de l'adoption d'un programme spécifique
de recherche et de développement technologique et de démonstration
pour la Communauté Economique Européenne
dans le domaine de l'Agriculture et de l'Agro-industrie,
y compris la Pêche

La proposition réexaminée de la Commission se compose du texte de la Position Commune arrêtée par le Conseil le 6.5.1991 (doc. 5805/1/91) qui est modifié comme suit :

Article 8bis (nouveau)

La Commission peut proposer au comité des projets intégrés couvrant plusieurs domaines du présent programme ainsi que des projets intégrés horizontaux entre différents programmes spécifiques du programme-cadre de recherche et de développement technologique, après consultation de leurs comités respectifs.

COM(91) 295 final

DOCUMENTS

FR

15

N° de catalogue : CB-CO-91-339-FR-C

ISBN 92-77-74787-0

Office des publications officielles des Communautés européennes
L-2985 Luxembourg
